



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Examens et concours

Question écrite n° 9034

### Texte de la question

M Richard Cazenave attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la nécessité pour les agriculteurs de combiner les productions classiques avec de nouvelles activités (transformations, accueil, artisanat, services et commercialisation), en vue d'atteindre un résultat global. Compte-tenu des compétences particulières que requiert en matière de gestion et de techniques de vente ce type d'organisation, il lui demande les moyens de formation qu'il compte mettre à la disposition des intéressés et s'il compte créer un brevet professionnel d'exploitant rural sanctionnant une telle qualification.

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans la perspective de 1992, qui verra la capacité professionnelle des agriculteurs portée au niveau IV, le ministère de l'agriculture et de la forêt a créé un brevet professionnel « responsable d'exploitation agricole » (arrêté du 2 août 1990). Son référentiel professionnel, élaboré en étroite collaboration avec la profession, prend en compte dans sa fiche descriptive d'activité de nombreuses possibilités de diversification par rapport aux productions agricoles classiques. En particulier, de multiples Ucare (unités de contrôle capitalisables d'adaptation régionale et à l'emploi) constituant une partie importante du diplôme, portent sur la transformation, la commercialisation ou les services. Elles intègrent donc la polyvalence du métier. Des réflexions seront poursuivies en 1991 et 1992 sur la notion d'exploitant rural pour déterminer précisément si cette qualification relève d'un diplôme supplémentaire ou d'adaptations du référentiel du brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole voire de recommandations pédagogiques sur la mise en œuvre d'un tel brevet professionnel pour les profils « exploitant rural ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Cazenave Richard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9034

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 562